

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 novembre 2012  
(convocation du 12 novembre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

|   |  |
|---|--|
| M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50        | M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle            |
| M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques                 | M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40 |
| M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40 | M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles             |
| Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre                | M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte                  |
| Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h      | Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne               |
| Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h          | Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique        |
| M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine                   | Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard                |
| M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h          | Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain          |
| Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45    | jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40 |
| M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h             | M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal               |
| M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude               | M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël             |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45      | M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime                    |
| M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe                   | M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane                |
| Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55 | Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan               |
| Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50   | M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic                 |
| Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth               | Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda             |

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marché Public - Réalisation des travaux d'extension, de renforcement, de dévoiement et de renouvellement ponctuel des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des réseaux d'eau potable du territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux, et travaux sur les ouvrages annexes associés (chambres, regards, ...). Marchés à bons de commande (4 marchés géographiques) - Appels d'offres ouvert et sollicitation d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Décision - Autorisations de lancement et de signature**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux procède chaque année à l'extension et au renforcement de ses réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales. Sur les cinq dernières années, l'investissement correspondant est d'environ 14 000 000 € HT/an.

Elle doit également procéder à la déviation des réseaux impactés par la modification des infrastructures de déplacement, et notamment ceux relatifs aux travaux de ligne D du tramway estimés à 15 000 000 € HT.

La Communauté urbaine de Bordeaux pourra également intervenir sur l'extension, le renouvellement et la réhabilitation du réseau d'eau potable au terme de l'avenant à intervenir avec le concessionnaire du service public d'eau potable suite à la révision quinquennale.

Compte tenu de l'importance de ces opérations de travaux cumulées et étant donné que les marchés de travaux à bons de commande existants pour assurer ces mêmes prestations arrivent très prochainement à leur maximum (estimation d'atteinte des maximum à partir de mi 2013), il est nécessaire de procéder à une nouvelle mise en concurrence pour la dévolution des marchés correspondants, de manière à disposer de ces nouveaux outils contractuels dès la fin des marchés en cours.

Ces marchés permettront donc d'assurer l'extension, le renforcement, les déviations et le renouvellement ponctuel des réseaux. Ces marchés n'ont pas pour objet le renouvellement patrimonial défini au schéma directeur.

A cet effet, les dossiers de consultation des entreprises ont été établis sous la forme d'appels d'offres ouverts européens en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics (marchés à bons de commande sans minimum et sans maximum).

L'opération est décomposée comme suit :

- marché n°1 : travaux de canalisations eaux usées et eaux pluviales sur le secteur de la direction territoriale Rive droite.  
Pour ce marché, la dépense sur la période initiale est estimée à environ 3 500 000 € HT et 14 000 000 € HT sur la durée totale.
- marché n°2 : travaux de canalisations eaux usées et eaux pluviales sur le secteur de la direction territoriale Ouest.  
Pour ce marché, la dépense sur la période initiale est estimée à environ 10 000 000 € HT et 23 500 000 € HT sur la durée totale.
- marché n°3 : travaux de canalisations eaux usées et eaux pluviales sur le secteur de la direction territoriale Sud. Pour ce marché, la dépense sur la période initiale est estimée à environ 3 500 000 € HT et 14 000 000 € HT sur la durée totale.
- marché n°4 : travaux de canalisations eaux usées et eaux pluviales sur le secteur de la direction territoriale Bordeaux. Pour ce marché, la dépense sur la période initiale est estimée à environ 6 000 000 € HT et 17 500 000 € HT sur la durée totale.

Les marchés n°2 et 4 auront une durée de 1 an à compter de leur date de notification, reconductibles 3 fois (soit un délai maximum par marché de 4 ans).

Les marchés n°1 et 3 verront la durée de leur période initiale adaptée en fonction de la date d'atteinte des montants maximums des marchés existants, de façon à ce que les dates de reconduction des quatre marchés concordent.

L'opération globale est donc estimée à 23 000 000 € HT sur la période initiale (1 an) et 69 000 000 € HT en cas de reconduction sur la durée totale (4 ans).

En application des dispositions des articles L. 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents des consultations sont mis à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent les consulter à la Direction de la Commande publique (Hôtel Guyenne 6ème étage).

L'opération fera l'objet d'une sollicitation d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au cas par cas suivant les prestations de travaux.

Le financement de cette dépense sera inscrit au budget principal chapitre 23 – compte 2315 – fonction 8310 et fonction 8110 – CRB TE00, et au budget annexe de l'assainissement, chapitre 23 – compte 2315 – CRB TE00.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code des marchés publics ;

**VU** les documents de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT ;

ENTENDU le rapport de présentation

## CONSIDERANT

- qu'il est nécessaire de procéder à une mise en concurrence pour la réalisation des travaux d'extension, de renforcement, de dévoiement et de renouvellement ponctuel des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des réseaux d'eau potable du territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux, et travaux sur les ouvrages annexes associés (chambres, regards, ...),
- Que l'opération fera l'objet d'une sollicitation d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au cas par cas suivant les prestations de travaux.

## DECIDE

**Article 1 :** D'autoriser Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'appels d'offres ouverts européens en vue de la dévolution de quatre marchés à bon de commande de travaux sans minimum ni maximum, conformément à la définition de l'article 77 du Code des Marchés Publics ;

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir avec les opérateurs économiques qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à cette consultation ;

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Président à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés soit par la voie d'un marché négocié ;

**Article 4 :** D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 5 :** D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à signer le cas échéant les conventions correspondantes et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 6 :** D'imputer la dépense résultant du présent marché sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal chapitre 23 – compte 2315 – fonction 8310 et fonction 8110 – CRB TE00, et au budget annexe de l'assainissement, chapitre 23 – compte 2315 – CRB TE00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 DÉCEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2012

M. JEAN-PIERRE TURON

